Monsieur vojeune chirurgien a
chateau neuf ; dit quil a gueri une
fille , qui avoit reçu deux coups
de couteaux , a la gorge , dans deux
vises differentes . que les deux jugulaires
externes , les deux muscles sterno-cleido
masthoidiens , les deux sterno hioidiens ,
les deux sterno thiroidiens , et la trachée artere
, avec une portion de l'esophage , avoit
été coupés.
il ne rend point compte , s'il y avoit
deux solutions de continuité a la peau ;
ou si le second coup avoit été porté
dans la premiere playe ; ni a quels signes
il a connu la solution de toutes ces
parties ; il ne parle pas plus des moyens
quil a employés ; ni du tems quelle
a été a guerir . je ne pense pas que
l'academie puisse faire usage de cette
observation , par laquelle est denuée
de tout ce qui pourroit lui donner
quelque merite

Souquet

A.R.C. 4
n° 59
SOUQUET (16)
ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE